Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID: 062-216208611-20241002-01401102024-DE

CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATION N° 14

SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés: Agnès LEVANT, Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Danielle BRAY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Signature du protocole de coopération territoriale entre la Maison du Département Solidarités d'Avion et la ville de Vimy.

Le présent protocole de coopération a pour objet de formaliser, de manière concrète et opérationnelle, le partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et ses partenaires, dans le cadre de la conduite des politiques de solidarités. Il s'agit, par cet outil, de mobiliser les ressources du territoire, de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale, de renforcer les collaborations, afin d'améliorer les réponses aux besoins de la population du territoire.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a adopté en 2022 son projet de mandat à travers trois pactes qui fixent les grandes ambitions et priorités pour la mandature :

- « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » Pacte des solidarités territoriales
- « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » Pacte des réussites citoyennes
- « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » Pacte des solidarités humaines

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour

L'autoriser à signer la convention annexée à cette délibération

Pour à l'unanimité

Christian SPRIMONT

Le Maire

Pour extrait certifié conforme,

1